



HABITAT | ENVIRONNEMENT | DÉPLACEMENT | ÉCONOMIE

## Comment vivrez-vous en 2030 ?

# L'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMARRE LE 3 MAI 2010 DANS L'AGGLOMÉRATION

À quoi ressemblera l'agglomération lyonnaise en 2030 ? Et comment vivrons-nous au quotidien ? Véritable projet de développement du territoire, le SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale - a pour vocation de dessiner la métropole de demain. Une métropole où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale en assurant la qualité de vie de ses habitants.

Fruit de six années de travail, de débats internes et de concertations externes, validé le 14 décembre 2009 par les élus du Sepal <sup>(1)</sup>, le SCOT entre aujourd'hui dans une phase d'enquête publique qui durera du 3 mai au 28 juin dans toute l'agglomération lyonnaise.

### L'AMBITION DU PROJET

Concrètement, le SCOT concerne 1,3 million d'habitants répartis sur 72 communes (Grand Lyon, Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, et communes indépendantes). Il prend en compte toutes les dimensions de la vie quotidienne : se loger, se déplacer, travailler, se distraire.

Pour conforter le rayonnement européen de l'agglomération, le SCOT veut développer son attractivité économique et résidentielle. Il prévoit d'accueillir 150 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Une volonté soutenue par des valeurs fortes, comme le respect de l'environnement et la solidarité.

**Pour traduire son ambition, le SCOT développe quatre principes majeurs d'aménagement.**

D'abord, la **multipolarité**. Loin d'être concentré au cœur de l'agglomération, le développement urbain s'organisera autour d'une douzaine de bassins de vie. Ce nouveau cadre de référence, destiné à limiter les déplacements, et notamment l'usage de la voiture, conjugue équipements commerciaux, éducatifs, sportifs, de santé. Au sein des bassins de vie, les polarités urbaines fournissent aux habitants toutes les fonctions de la vie quotidienne : habitat, activités, commerces et équipements. C'est le concept de la **multifonctionnalité**, deuxième principe fondateur du SCOT, celui d'une ville « mixte » où cohabitent toutes les fonctions urbaines.

Cette organisation urbaine, plus durable, érige en modèle la « ville des courtes distances » plus sobre au plan énergétique et plus économe en déplacements. Elle requiert en contrepartie une **desserte renforcée des bassins de vie en transports en commun**.

**Pour accueillir de nouveaux habitants, le SCOT préconise un modèle de développement urbain plus dense.** Le renforcement de l'**intensité urbaine**, sans nuire à la qualité de vie des habitants, participe à la préservation des espaces naturels. Le respect de l'équilibre **ville-nature autour de 50/50** est une priorité du SCOT qui favorise la présence du végétal au sein du territoire urbain et préserve les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette « armature verte » joue un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole, sa richesse économique et son attractivité. Parallèlement, le réseau bleu - formé par le Rhône et la Saône - s'affiche comme une composante majeure d'un nouveau cadre de vie tourné vers les espaces en eaux. Il représente également une alternative aux transports de marchandises par la route.

En dessinant pour demain une agglomération lyonnaise associant attractivité, solidarité et équilibre ville/nature, le SCOT se propose d'offrir à tous ses habitants un cadre de vie propice à un développement équilibré. C'est aussi un passeport pour rayonner à l'échelle européenne et créer les conditions d'un développement économique susceptible d'attirer les emplois de demain.

<sup>(1)</sup> **Sepal**, créé en 1985, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise a reçu des collectivités qui le composent la compétence pour élaborer, réviser et assurer le suivi de SCOT.

## DU 3 MAI AU 28 JUIN, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER ET FORMULER VOS OBSERVATIONS.

C'est le 3 mai prochain que démarre la phase d'enquête publique qui s'achèvera le 28 juin 2010 inclus.

Les habitants des 72 communes concernées (Grand Lyon, Communauté de communes de l'Est lyonnais, Communauté de communes du Pays de l'Ozon et 4 communes indépendantes) sont invités à s'informer sur ce grand projet métropolitain.

Ils pourront consulter le dossier complet du SCOT et le Registre de l'Enquête Publique dans les mairies des 72 communes concernées, ainsi que dans les 3 établissements publics de coopération intercommunale, au siège du Grand Lyon, au siège de la communauté de communes de l'Est lyonnais et au siège de la communauté de commune du Pays de l'Ozon. Ils pourront également rencontrer les commissaires enquêteurs qui assureront plus de 25 permanences sur le terrain.

Pour en savoir plus sur les modalités de l'enquête publique et prendre connaissance des documents de référence, les habitants pourront consulter le site Internet du SCOT : [www.scot-agglolyon.fr](http://www.scot-agglolyon.fr).

## LES LIEUX DE PERMANENCES

Le président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

### SEPAL ET COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

**Mardi 4 mai :**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
**Lundi 7 juin**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

20, rue du Lac - Lyon 3<sup>e</sup>  
Service Urbanisme

### CCEL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

**Jeudi 6 mai**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
**Mercredi 9 juin :**  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

55, rue de la République  
Genas

### CCPO COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**Mercredi 5 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h  
**Mardi 8 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

1, rue du Stade  
Saint-Symphorien-d'Ozon

### CALUIRE-ET-CUIRE

**Jeudi 27 mai**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 45  
**Mercredi 23 juin**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h

Mairie  
Place du Dr Dugoujon

### CHAPONNAY

**Mercredi 26 mai**  
16 h à 18 h 30  
**Mardi 22 juin**  
9 h 30 à 12 h

Mairie  
2, place de la Mairie

### GIVORS

**Lundi 17 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30  
**Lundi 14 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Mairie  
Place Henri Barbusse  
Service Urbanisme

### LYON

**Mardi 18 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h 45  
**Mardi 15 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h 45

198, avenue Jean Jaurès - Lyon 7<sup>e</sup>  
Direction de l'Aménagement Urbain

### MARENNES

**Mercredi 26 mai**  
de 9 h à 12 h  
**Mardi 22 juin**  
de 13 h 30 à 18 h 30

Mairie  
Rue Centrale

### SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

**Jeudi 20 mai**  
de 14 h 30 à 18 h  
**Jeudi 17 juin**  
de 9 h à 12 h

Mairie  
5/7, rue Émile Vernay

### SAINT-PRIEST

**Lundi 31 mai**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30  
**Jeudi 24 juin**  
de 9 h à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30

Mairie  
14, place Charles Ottina

### TASSIN-LA-DEMI-LUNE

**Vendredi 28 mai**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h  
**Jeudi 10 juin**  
de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Mairie  
Place Hippolyte Péragnet  
Service Urbanisme

### TOUSSIEU

**Jeudi 20 mai**  
de 10 h à 12 h  
**Jeudi 17 juin**  
de 16 h à 18 h

Mairie  
Place de la Mairie

### VILLEURBANNE

**Mercredi 19 mai**  
de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h  
**Mercredi 16 juin**  
de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h

Mairie  
Place du Dr Lazare Goujon  
Service Urbanisme

## CONTACT PRESSE

Agence Plus 2 sens - Carmela Silletti  
04 37 24 02 58 - [carmela@plus2sens.com](mailto:carmela@plus2sens.com)



sepal

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud \_ 4 rue des Cuirassiers \_ 69003 Lyon